

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1591

19 juin 2014

SOMMAIRE

Abante Global Funds	76330	CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	76368
Abante Global Funds	76325	eDreams ODIGEO	76327
ABN AMRO Life S.A.	76330	jeedecece	76326
AC Profil	76331	Leketh-Malako Luxembourg	76330
A.D.S.V. Invest S.A.	76325	Reichle-Transport S.à r.l.	76329
Advent Key Investor S.à r.l.	76327	Safetylux	76322
Aerium Erlangen S.à.r.l.	76331	Sanhe	76333
Agopia S.à r.l.	76331	Sascorp Minters Finance S.à r.l.	76326
Ålandsbanken Global Products SICAV II	76325	Sensata Investment Company S.C.A.	76364
Ålandsbanken Sicav	76328	SHCO 66 S.à r.l.	76323
Allgeier S.A.	76332	Sigmatech S.A.	76322
Alma Capital Investment Funds	76324	Sigmatech S.A.	76322
Alma Lasers S.à r.l.	76332	Sirus S.à.r.l.	76322
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	76326	Sirus S.à.r.l.	76323
Amazon EU S.à r.l.	76329	Société Européenne de Promotion Com-merciale	76329
Amer-Sil S.A.	76332	Société Financière de l'Énergie «SOFI-NEN» S.A.	76324
Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF ...	76356	Solar Boyz	76334
Anchor Holdings GP S.A.	76339	Strategy Fund	76323
Archstone Management Germany S.à r.l.	76358	Sun-Horizon	76323
Blue Skye Management S.à r.l.	76367	TARENO (Luxembourg) S.A.	76324
Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S.	76368	Taxis Luxembourgeois S.A.	76324
Blumenthal Investholding S.à r.l.	76368	TEN-X S.A.	76324
Broadband Investments II S.à r.l.	76361	TEN-X S.A.	76322
CETP Advisor S.à r.l.	76368	Victor Luxembourg Sàrl	76328

TEN-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.426.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Antonio Percassi
- Monsieur Alfredo Serica
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est Cederlux Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014054940/18.

(140062737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sigmatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.217.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054904/9.

(140062476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Safetylux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 170.775.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054885/9.

(140062315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sigmatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.217.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054903/9.

(140062475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sirus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.586.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054907/9.

(140062777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STRATEGY FUND

Référence de publication: 2014054920/12.

(140062534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sun-Horizon, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.380.

Par décision en date du 13 avril 2014, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 38-40, Grand-Rue, au 70, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014054921/12.

(140063137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sirus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.586.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054908/9.

(140062778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

SHCO 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.126.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 7 avril 2014:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., avec siège social à Orange Street, 1209, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le n° 2099701	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 16.4.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour SHCO 66 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054901/21.

(140062903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Société Financière de l'Energie «SOFINEN» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014054912/13.

(140062791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054935/9.

(140062715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Taxis Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 80A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.868.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 avril 2014 de la société TAXIS LUXEMBOURGEOIS S.A., la décision suivante:

- D'accepter la démission, à compter du 15 avril 2014, de M. ARNAUT ALVAREZ Jonathan, demeurant 80a, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE, en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 avril 2014.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014054939/14.

(140062717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

TEN-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054941/9.

(140062738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Alma Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 159.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055085/9.

(140063322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

A.D.S.V. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.554.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 avril 2014.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de

a. Monsieur Tom DONOVAN de son poste d'administrateur

b. Monsieur François DIFFERDANGE de son poste d'administrateur

c. Monsieur Pascal HENNUY de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué

2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement

a. Monsieur Olivier LEFEVRE demeurant Britzer Damm 15 D-12347 Berlin au poste d'administrateur

b. Monsieur Michel LAMARQUE demeurant 16, Rue de Creuzier FR-03200 Vichy au poste d'administrateur

c. Monsieur Jean-Philippe LEVÉQUE demeurant 20, Rue du Bois F-77730 Méry sur Marne au poste d'administrateur et d'administrateur délégué

Les mandats ainsi attribués viendront à échéances lors de l'assemblée à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055074/21.

(140063711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Ålandsbanken Global Products SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.965.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2014055069/12.

(140063352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Abante Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.074.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Mr Joaquin Casaus Olea, avec adresse professionnelle au 32 C/Padilla 28006 à Madrid en Espagne, Mr José Moreira, avec adresse professionnelle au 7a rue Robert Stümper 2557 Luxembourg à Luxembourg, Mr Phu-Van Luc, avec adresse professionnelle au 7a rue Robert Stümper 2557 Luxembourg à Luxembourg, et Mme Maria de las Viñas Herrera Hernamperez, avec adresse professionnelle au 32 C/Padilla 28006 à Madrid en Espagne. en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

2. de réélire PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour ABANTE GLOBAL FUNDS

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014055100/21.

(140063795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Sascorp Minters Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 22.116.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actifs les opérations de liquidation de:

la société à responsabilité limitée SASCORP MINTERS FINANCE SARL, (RCS B 22116) avec siège social à L-1631 Luxembourg 1, rue Glesener, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2014055065/16.

(140063157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.864,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014055087/12.

(140064083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

jeedecece, Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 26A, rue de Kahler.
R.C.S. Luxembourg B 155.094.

L'an deux mille quatorze,

Le quatre avril,

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Monsieur José Luis DA COSTA VIANA, salarié, né à Tamel / Barcelos (Portugal), le 24 octobre 1972, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 26A, rue de Kahler,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit: Le comparant est le seul actionnaire de la société anonyme Jeedecece S.A., établie et ayant son siège social à L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.094,

constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2127 le 8 octobre 2010,

Ceci exposé, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Résolution unique.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf, à L-8378 Kleinbettingen, 26A, rue de Kahler, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article quatre des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Kleinbettingen, (Grand-Duché du Luxembourg).»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cet assemblée générale à environ mille euros (900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Contern, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DA COSTA VIANA, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 avril 2014. Relation: GRE/2014/1451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 avril 2014.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014055073/38.

(140064060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises le 18 mars 2014, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer:

- M. Robert A. Gray né le 23 janvier 1957 à Albuquerque, New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle à UBM plc, Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY Londres, Royaume-Uni;

- M. James O'Hare né le 7 août 1968 à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 8 Rodyk St., 10-01, Singapour 238216, Singapour; et

- M. Philip C. Wolf né le 2 juillet 1956 à Bronxville, New York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 6 Huckleberry Lane, Truro, Massachussetts, 02666-0329, Etats-Unis d'Amérique,

en tant qu'administrateurs indépendants de la Société pour une durée de trois (3) ans et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels devant se tenir en 2017.

Les administrateurs indépendants sont nommés à partir du 8 avril 2014.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Carlos Mallo,
- M. Benoit Vauchy,
- Mme Lise Fauconnier,
- M. Philippe Poletti,
- M. Javier Pérez-Tenessa de Block,
- M. Mauricio Luis Prieto Prieto,
- M. Robert A. Gray,
- M. James O'Hare, et
- M. Philip C. Wolf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055072/30.

(140063796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Advent Key Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.022.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055077/12.

(140063779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Victor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.444.

—
EXTRAIT

Les mandats de M. Jean-Remy Roussel et M. Robert Lucas en tant que Gérants CVC, M. Brian Mackie en tant que Gérant et de Charterhouse Corporate Directors Limited en tant que Gérant Charterhouse de la Société ont pris fin le 25 mars 2014.

L'associé unique de la Société a nommé:

- M^{me} Stella Le Cras, née le 23 juillet 1965 à St. Saviour, Jersey, Channel Islands (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que Gérant CVC du conseil de gérance de la Société à partir du 25 mars 2014 pour une durée indéterminée:

- M. Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique) demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que Gérant CVC du conseil de gérance de la Société à partir du 25 mars 2014 pour une durée indéterminée;

- M. Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique) demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que Gérant CVC du conseil de gérance de la Société à partir du 25 mars 2014 pour une durée indéterminée:

- M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande) demeurant professionnellement an 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant Charterhouse du conseil de gérance de la Société à partir du 25 mars 2014 pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Alain Beyens, Gérant;
- M. Timothy Parker, Gérant et président;
- M. Nicholas Clarry, Gérant CVC;
- M^{me} Stella Le Cras, Gérant CVC;
- M. Manuel Mouget, Gérant CVC;
- M. Thomas Morana, Gérant CVC; et
- M. Alan Dundon, Gérant Charterhouse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014055068/37.

(140062901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Alandsbanken Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.290.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 16 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire décide

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

- de renouveler le mandat de

* Monsieur Tom PETERSSON

* Monsieur Johan KARLSSON

* Monsieur Magnus HOLM

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055078/17.

(140063255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Société Européenne de Promotion Commerciale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R.C.S. Luxembourg B 40.286.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 5 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Gilles PETRY en son rapport oral et sur les conclusions écrites du Ministère Public, a déclaré closes par liquidation les opérations de la liquidation de

la société à responsabilité limitée SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE s. à r.l., ayant eu son siège social à L-9665 LIEFRANGE, 22, Burewee, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 40286, liquidation judiciaire prononcée par le jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 29 juillet 2008.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme
Maître Daniel BAULISCH
Le liquidateur / Avocat à la Cour
9, rue de l'Eau
L-9225 DIEKIRCH

Référence de publication: 2014055067/20.

(140062631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Reichle-Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 23.436.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actifs les opérations de liquidation de:

- la société à responsabilité limitée REICHLE-TRANSPORT SARL, (RCS B 23436) avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, Avenue de la liberté, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2014055064/16.

(140063158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 101.818.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites du 24 mars 2014, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société Ernst & Young S.A., située au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015 ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014055089/18.

(140064096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2014

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et personne déléguée à la gestion journalière actuels pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur René Vanrijkel
- Monsieur Jan Koopman
- Monsieur Hugues Aubry
- Monsieur Victor van der Kwast
- Monsieur Humphrey Valenbreder

Personne déléguée à la gestion journalière

- Madame Françoise Leclercq

3. L'assemblée décide de nommer pour un terme de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, la société KPMG Audit S.à.r.l - 9 allée Scheffer 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO Life

Société Anonyme

Référence de publication: 2014055102/25.

(140063649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Abante Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.074.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour ABANTE GLOBAL FUNDS

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014055099/13.

(140063777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Leketh-Malako Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 77, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.541.

—
STATUTS

Art. 1^{er} . Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 21 avril 1928 ayant pour titre

LEKETH-MALAKO LUXEMBOURG

Sa durée est illimitée.

Le siège social est fixé à:

4, rue d'Hitzig

L-5852 Hesperange

Il pourra être transféré par simple décision du bureau.

Référence de publication: 2014055059/16.

(140062803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Aerium Erlangen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 118.832.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 8 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055107/23.

(140063979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Agopia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 108.281.

*Extrait de la convention de cession de parts en date du 30 décembre 2011**Cession de parts sociales:*

L'associé unique de la société, ABSOLU TELECOM S.A., décide de céder 100 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société AGOPIA S.à r.l., à la société ABSOLU DIGITAL S.A. en date du 30 décembre 2011.

Ainsi, à cette date, l'associée unique de la société AGOPIA S.à r.l. est:

ABSOLU DIGITAL S.A.

Société anonyme

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France

RCS Luxembourg: B 148723

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055108/17.

(140063642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

AC Profil, Société Anonyme.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 59C, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 160.378.

Je vous prie de prendre acte, avec effet immédiat, de ma démission de mes fonctions de administrateur dans la société anonyme AC PROFIL, sise à L-9176 Niederfeulen, 59C, route de Bastogne, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 160.378.

Niederfeulen, le 16 avril 2014.

Comptabilité STC SARL

João Carlos LOPES DE CARVALHO

Un mandataire

Référence de publication: 2014055103/14.

(140063388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Allgeier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.707.

—
Extraits des résolutions du conseil d'administration de la société prises en date du 19 mars 2014

Le conseil d'administration de la société a décidé de:

1. Révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière de Madame Leen GOOVAERTS, demeurant au 8, Vander Achterstraat, 3080 Tervuren, Belgique, et, à ce titre, de révoquer toutes les délégations de pouvoir octroyées par la Société à Madame Leen GOOVAERTS.

2. Nommer Monsieur Peter Frans Leon BEERTEN, né le 11 Juillet 1960 à Genk, Belgique, demeurant au 23 Korbeekstraat, 3061 Leefdaal, Belgique, comme délégué à la gestion journalière de la Société.

3. Nommer Monsieur Hubert Franz ROHRER, né le 29 Janvier 1963 à Fribourg, Allemagne, demeurant professionnellement au 60 Hans-Bredow-Str., D-28307 Bremen, Allemagne, comme délégué à la gestion journalière de la Société.

4. Donner pouvoir de signature individuel, pour les actes relatifs à la gestion journalière, en ce compris toutes les opérations bancaires.

En conséquence des modifications qui précèdent, les délégués à la gestion journalière sont:

- Monsieur BEERTEN Peter Frans Leon, demeurant au 23 Korbeekstraat, 3061 Leefdaal, Belgique, pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2020 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2019, avec pouvoir de signature individuelle, pour les actes relatifs à la gestion journalière, en ce compris toutes les opérations bancaires.

- Monsieur ROHRER Hubert Franz, demeurant professionnellement au 60 Hans-Bredow-Str., 28307 Bremen, Allemagne, pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2020 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2019, avec pouvoir de signature individuelle, pour les actes relatifs à la gestion journalière, en ce compris toutes les opérations bancaires.

- Monsieur HORTA Stéphane, demeurant au 14, Voetvolkstraat, 1502 Lembeek, Belgique, pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2016, avec pouvoir de signature individuelle, pour les actes relatifs à la gestion journalière, en ce compris toutes les opérations bancaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055116/32.

(140063395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Alma Lasers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.951.

—
En date du 9 avril 2014 la Société a été informée du changement d'adresse du gérant M. Mark LOGAN au 30 avenue de Grande Bretagne, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2014055117/11.

(140063452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Amer-Sil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 61, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2014.

Référence de publication: 2014055121/11.

(140063868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Sanhe, Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 91, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.663.

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SANHE, dont le siège est établi à L-7540 Rollingen, 91, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 66.663.

La société a été constituée par acte authentique reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 1998, publié au Mémorial C Numéro 917 du 18 décembre 1998.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Bin HE, chef de cuisine, né à Yunnan (Chine), le 6 décembre 1961, demeurant à L-7540 Rollingen, 91, rue de Luxembourg.

L'assemblée renonce à l'unanimité de désigner un secrétaire et des scrutateurs.

L'assemblée a été réunie avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Modification de l'article 3 des statuts
- 2) Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société;
- 3) Nomination d'administrateurs et de commissaire
- 4) Divers

Tous les actionnaires, représentant l'intégralité des mille actions, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sans avoir à prouver que les convocations ont été expédiées suivant les règles légales et statutaires.

L'assemblée décide qu'elle est valablement constituée et aborde l'ordre du jour. Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'adapter l'article 3 à l'Euro et de changer le nombre des parts pour l'adapter à la structure actuelle de l'actionnariat et en conséquence de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-€) représenté par mille actions sans désignation de valeur...»

Les actionnaires déclarent que la répartition des actions est actuellement la suivante:

Monsieur BIN HE	100 actions
Monsieur Qiang HE	450 actions
Monsieur Gangqiang LIU	450 actions
Total	1.000 actions

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts en y ajoutant un troisième alinéa qui aura la teneur suivante qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (troisième alinéa).** La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier. La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans à partir des présentes:

1. Monsieur Bin HE, prénommé, qui est également nommé administrateur-délégué pour la même période avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

2. Monsieur Qiang HE, manager, né à Yunnan (Chine) le 23 décembre 1963, demeurant à Yunnansheng, Kunmingshi he xie shi ji F6-407, Chine

3. Monsieur Gangqiang LIU, manager, né à Liaoning (Chine), le 26 février 1971, demeurant à M4-2 Yijun Courtyard L/ Sui Town, Shunyi (Pékin), Chine.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Madame Honglian WANG, sans état particulier, née à Yunnan (Chine) le 30 janvier 1968 (matricule 1968 01 30 607), demeurant à L-7540 Rollingen, 91, rue de Luxembourg.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais des présentes évalués à 750.- euros sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bin HE, Qiang HE, Gangqiang LIU, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 avril 2014. Relation: DIE/2014/4359. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053338/73.

(140060408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Solar Boyz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.824.847,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.933.

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par devant Maître Francis Kessler notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Solar Boyz, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167933 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations, du 16 mai 2012 numéro 1232, lequel a été modifié la dernière fois par un acte par devant Maître Henri Hellinckx, le 27 mars 2012 publié au Mémorial C du 22 juin 2012, numéro 1430.

L'assemblée a élu comme président Jean Canzoneri, gérant, demeurant à Londres, N12 LW.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a nommé comme scrutateur Thomas Pasquet, gérant, demeurant à Londres, N1 2 NT,

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le nom des associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par les parties comparantes, le président, le scrutateur, le secrétaire et le notaire instrumentaire, et les procurations signées «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée,

le président, le scrutateur, le secrétaire et le notaire instrumentaire, sont restées attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les un million huit cent vingt quatre mille huit cent quarante sept (1.824.847) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société étaient représentées à l'assemblée.

III. Les parties comparantes ont déclaré avoir été suffisamment informées de l'ordre du jour de l'assemblée au préalable et renoncer à toute formalité de convocation. L'assemblée étant ainsi été régulièrement constituée, a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions de l'article 11.2, paragraphe (iv) des statuts de la Société.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réorganisation du capital social de la Société;
2. Détermination des droits afférents à chaque classe de parts sociales;
3. Détermination des conditions et modalités de rachat des MRPS de Classe A2 et des MRPS de Classe B2;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de rendre compte de la reclassification de parts sociales opérée et de la création de MRPS;

5. Modifications de l'article 15 des statuts pour tenir compte de la répartition des droits aux bénéfices des Parts Sociales Traçantes;

6. Modification du paragraphe 16.2 des statuts pour tenir compte de la répartition des droits au boni de liquidation des Parts Sociales Traçantes;

7. Octroi d'un pouvoir à tout gérant et tout employé de Headstart S.à r.l. de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions requises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir les formalités relatives à la reclassification des Parts Sociales Traçantes.

Ceci étant rappelé, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réorganiser le capital social de la Société qui se répartira désormais comme suit:

(i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune;

(ii) neuf cent douze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (912.995) Parts Sociales de Classe A existantes se répartissent en:

- quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix huit (456.498) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1»), et

- quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix sept (456.497) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe A2 (les «MRPS de Classe A2»),

ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune; et

(iii) huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante deux (899.352) Parts Sociales de Classe B existantes se répartissent en:

- quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante-seize (449.676) parts sociales de classe B1 (les «Parts Sociales de Classe B1»), et

- quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante-seize (449.676) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe B2 (les «MRPS de Classe B2»),

ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A1 et les MRPS de Classe A2 sont désignées collectivement les «Parts Sociales de Classe A», tandis que les Parts Sociales de Classe B1 et les MRPS de Classe B2 sont désignées collectivement les «Parts Sociales de Classe B».

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont désignées collectivement les «Parts Sociales Traçantes».

Deuxième résolution

Suite à la réorganisation du capital social de la Société décrite en résolution 1, l'assemblée a décidé de répartir les droits économiques y afférents aux Parts Sociales de Classe A et aux Parts Sociale de Classe B respectivement entre (i) les Parts Sociales de Classe A1 et les MRPS de Classe A2 et (ii) les Parts Sociales de Classe B1 et les MRPS de Classe B2. Ces droits sont déterminés par les statuts de la Société, tels que modifiés par les résolutions ci-après.

Troisième résolution

Les MRPS de Classe A2 et les MRPS de Classe B2 (collectivement désignées les «MRPS») sont des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables, qui devront être obligatoirement rachetées entre le 1^{er} mars 2024 et le 30 avril 2024, suivant les conditions et modalités prévues par les statuts de la Société, tels que modifiés par les résolutions ci-après.

Quatrième résolution

Compte tenu de la réorganisation du capital social de la Société, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à un million huit cent vingt quatre mille huit cent quarante sept Euros (1.824.847 EUR), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),

- quatre cent cinquante six mille quatre cent quatre-vingt-dix huit (456.498) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1»),

- quatre cent cinquante six mille quatre cent quatre-vingt-dix sept (456.497) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe A2 (les «MRPS de Classe A2»),

- quatre cent quarante neuf mille six cent soixante-seize (449.676) parts sociales de classe B1 (les «Parts Sociales de Classe B1»), et

- quatre cent quarante neuf mille six cent soixante-seize (449.676) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe B2 (les «MRPS de Classe B2»), ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales de Classe A1 et les MRPS de Classe A2 sont désignées collectivement les «Parts Sociales de Classe A», tandis que les Parts Sociales de Classe B1 et les MRPS de Classe B2 sont désignées collectivement les «Parts Sociales de Classe B».

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont désignées collectivement les «Parts Sociales Traçantes», tandis que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement les «parts sociales» ou individuellement une «part sociale».

5.2 Les Parts Sociales Traçantes tracent séparément la performance et le rendement d'un ou plusieurs actifs particuliers de la Société (les «Actifs Cibles»).

5.3 Les Actifs Cibles relatifs aux Parts Sociales de Classe A se composent de (i) 3.336 des 6.622 actions de la société anonyme de droit luxembourgeois Ebuzzing, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.995, que la Société détiendra le ou autour du 29 mars 2012 en conséquence de son entrée dans le capital de ladite société, et/ou (ii) tout actif pouvant raisonnablement être considéré comme ayant remplacé tout ou partie des Actifs Cibles mentionnés sub (i), en ce compris tout produit pouvant provenir de la vente de ces actifs, de même que le réinvestissement d'un tel produit.

Les Actifs Cibles relatifs aux Parts Sociales de Classe B se composent de (iii) 3.286 des 6.622 actions de la société anonyme de droit luxembourgeois Ebuzzing, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.995, que la Société détiendra le ou autour du 29 mars 2012 en conséquence de son entrée dans le capital de ladite société, et/ou (iv) tout actif pouvant raisonnablement être considéré comme ayant remplacé tout ou partie des Actifs Cibles mentionnés sub (iii), en ce compris tout produit pouvant provenir de la vente de ces actifs, de même que le réinvestissement d'un tel produit.

5.4 Les MRPS de Classe A2 et les MRPS de Classe B2 (collectivement désignées les «MRPS») sont des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables, qui devront être obligatoirement rachetées sur décision du conseil de gérant ou du gérant unique, selon le cas, entre le 1^{er} mars 2023 et le 30 avril 2023. Les MRPS peuvent uniquement être rachetées en utilisant les montants distribuables disponibles à cet effet, tels que calculés en tenant compte des droits afférents à chaque classe de Parts Sociales Traçantes.

Prix de Rachat d'Origine: Sauf accord écrit contraire établi entre la Société et l'associé détenteur de MRPS, sur autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée à l'unanimité des associés, le Prix de Rachat d'Origine de chaque MRPS rachetée restant due sera, à la seule discrétion de la Société, payé en numéraire ou en nature et sera égal à la valeur nominale augmentée de tout dividende préférentiel couru mais impayé à la date de rachat relatif à chaque MRPS rachetée et, le cas échéant et sans double comptage, de sa quote-part dans toute prime d'émission ou autre prime ou réserve en relation avec la classe de MRPS dont elle relève. Tout dividende déclaré mais impayé relatif aux MRPS rachetées sera payé avant le rachat des MRPS.

Si, au moment du rachat des MRPS, il existe un Ajustement de Valeur des Actifs Cibles acquis ou en voie d'acquisition et directement ou indirectement financés par les MRPS rachetées, le Prix de Rachat de chaque MRPS restant due («Prix de Rachat Diminué») sera limité à (a) la valeur comptable ajustée, au moment du rachat, déterminée selon les Standards Comptables luxembourgeois, des Actifs Cibles acquis et directement ou indirectement financés par les MRPS rachetées (cette limitation s'applique aussi au rachat de MRPS par numéraire/actifs provenant du remboursement des Actifs Cibles sujet audit Ajustement de Valeur) augmentée de tout dividende préférentiel couru mais impayé sur les MRPS rachetées à la date de rachat divisé par (b) le nombre de MRPS restant dues dans cette classe au moment du rachat. Cet ajustement ne peut pas être d'un montant plus élevé que le Prix de Rachat d'Origine. De plus, les MRPS ne peuvent être rachetées que si ces rachats n'ont pas pour effet de réduire les actifs nets de la Société à un montant inférieur à la valeur du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la Loi.

Pour l'application des dispositions du paragraphe précédent, les expressions suivantes ont la signification ci-après exposée:

«Ajustement de Valeur» signifie, en ce qui concerne les Actifs Cibles, toute réduction de valeur enregistrée ou en cours d'enregistrement selon les Standards Comptables luxembourgeois au moment du rachat dans l'état financier intermédiaire de la Société utilisé pour déterminer entre autres l'existence de fonds suffisants disponibles pour le rachat.

«Standards Comptables luxembourgeois» signifie les principes comptables reconnus de façon générale au Luxembourg.

Procédure de Rachat: Sauf disposition contraire d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'associé dont les MRPS sont rachetées, une notification écrite sera envoyée par la Société par lettre recommandée ou téléfax ou courrier électronique, à l'associé dont les MRPS sont rachetées au moins dix (10) jours avant la date de rachat, à l'adresse indiquée dans le registre des associés, notifiant audit associé le nombre de MRPS devant être rachetées et indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) et les procédures nécessaires afin de soumettre les MRPS à la Société pour leur rachat. Le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le

cas) de ces MRPS sera payable à l'ordre de l'associé identifié comme étant le propriétaire des MRPS rachetées dans le registre des associés.

Lors du rachat, le paiement du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) peut être totalement ou partiellement différé si la Société n'a pas d'actifs nets disponibles pour racheter toutes les MRPS. Dans ce cas, la Société devra racheter toutes les MRPS et payer uniquement au moment du rachat la part du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), qui est égal au montant des fonds distribuables disponibles à la date de rachat. Ensuite, la Société devra payer en priorité au titre des MRPS la différence entre le montant du paiement partiel fait aux associés détenteurs de MRPS et le montant du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), plus une pénalité qui sera déterminée entre les associés détenteurs de MRPS et la Société, dans les quinze (15) jours suivant l'apparition de l'insuffisance en fonction de la part du Prix de Rachat d'Origine restant (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), mais seulement à la condition et au moment où la Société récupèrera suffisamment de fonds disponibles, espèce ou actifs pour un tel paiement.

En cas de paiement partiel du prix de rachat des MRPS, la Société ne pourra procéder à aucune autre distribution ou aucun autre paiement d'un associé ordinaire jusqu'au paiement complet du prix de rachat applicable (i.e. Prix de Rachat d'Origine ou Prix de Rachat Diminué le cas échéant) des MRPS.

Réserve MRPS: La Société constituera pour chaque classe de MRPS une réserve utilisée uniquement pour tout paiement fait par le souscripteur (en plus de la valeur nominale) sur cette classe de MRPS ou par la Société conformément aux Statuts ou à la Loi.

Réserve spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable (c'est-à-dire le montant du capital social émis divisé par le nombre de parts sociales émises) de toutes les MRPS rachetées doit être versé sur un compte de réserve spéciale, lequel ne peut pas être distribué aux associés sauf en cas de réduction du capital souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Les MRPS jouissent pleinement des mêmes droits de vote que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires, aux Parts Sociales de Classe A1 et aux Parts Sociales de Classe B1.

Toute convocation, rapport et document, qui en vertu de la loi luxembourgeoise doivent être envoyée ou notifiée aux associés de la Société devront également être envoyés ou notifiés aux associés détenteurs de MRPS.

5.5 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.6 Toute prime d'émission versée doit restée attachée aux parts sociales à raison desquelles elle a été versée ou être remboursée exclusivement aux associés détenteurs de telles parts.

Cinquième résolution

Compte tenu de la réorganisation du capital social de la Société, l'assemblée a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société concernant l'affectation des bénéfices pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ce solde peut être affecté à un compte de réserve, reporté ou alloué au paiement d'un dividende sous réserve du respect de l'ordre de priorité suivant:

(i) chaque MRPS donne droit à un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende 1») au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale de chaque MRPS, qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas;

(ii) les MRPS donnent droit à un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende 2»), qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas, égal à la partie du bénéfice correspondant à (a) tous les produits et revenus réalisés par la Société en relation avec les Actifs Cibles relatifs à la catégorie de Parts Sociales Traçantes concernée moins (b) tous les coûts et pertes directement ou indirectement relatifs auxdits Actifs Cibles (le «Bénéfice Tracé») et (c) une marge (la «Marge»), les points (a), (b) et (c) étant déterminées par le Conseil. La Marge est déterminée par le Conseil sur base d'une étude de prix de transfert régulièrement mise à jour; elle est exprimée en point de base et calculée sur le montant annuel moyen des MRPS restant à payer plus les compte de Réserves MRPS et autres comptes similaires de réserves MRPS y attachées. Dans chaque classe de Parts Sociales Traçantes, le Dividende 2 se répartit au prorata du nombre de MRPS émis dans la classe concernée (i.e. MRPS de Classe A2 ou MRPS de Classe B2);

(iii) les Parts Sociales de Classe A1 donnent droit au Bénéfice Tracé relatif aux Parts Sociales de Classe A minoré du Dividende 1 et du Dividende 2 courus à raison des MRPS de Classe A2;

(iv) les Parts Sociales de Classe B1 donnent droit au Bénéfice Tracé relatif aux Parts Sociales de Classe B minoré du Dividende 1 et du Dividende 2 courus à raison des MRPS de Classe B2;

(v) les associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit au solde du bénéfice après déduction du montant revenant aux associés détenteurs de Parts Sociales Traçantes, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

15.3 Les MRPS donnent droit au Dividende 1 et au Dividende 2 même les années où la Société subit des pertes. Si les bénéfices de la Société ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou affecter à la Réserve MRPS correspondante le Dividende 1 et le Dividende 2, toute insuffisance sera payée ou affectée à la Réserve MRPS correspondante en priorité à partir des bénéfices des années suivantes.

Si le Dividende 1 et/ou le Dividende 2 ne sont pas déclarés malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le montant correspondant sera alloué au compte de Réserve MRPS correspondant sur décision des associés de la Société. Ce montant restera exclusivement au bénéfice des associés détenteurs de MRPS et sera disponible afin de payer le Dividendes 1 et le Dividende 2 restant dû au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société.

Aucun dividende ou acompte sur dividende ne pourra être versé aux associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, de Parts Sociales de Classe B1 ou de Parts Sociales Ordinaires tant que les dividendes préférentiels (i.e. Dividende 1 et Dividende 2) n'auront pas été payés ou mis de côté dans la Réserve MRPS correspondante.

15.4 Sous réserve des dispositions des articles 15.2 et 15.3, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.»

Sixième résolution

Compte tenu de la réorganisation du capital social de la Société, l'assemblée a décidé de modifier le paragraphe 16.2 des statuts de la Société concernant la répartition du boni de liquidation pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **16.2.** Le boni de liquidation après le paiement des dettes est réparti entre les associés, avant ou après réalisation des actifs, de la manière suivante:

(i) les associés détenteurs de MRPS ont seulement droit au prix de rachat applicable augmenté du montant du dividende couru mais impayé (le «Boni de Liquidation Prioritaire»). Ce paiement est effectué avant tout paiement à raison des autres parts sociales. Les associés détenteurs des MRPS n'ont le droit de participer à aucun produit de liquidation autre que le Boni de Liquidation Prioritaire;

(ii) après remboursement des MRPS, les autres Parts Sociales Traçantes sont remboursées. Elles donnent droit à la fraction du boni de liquidation en relation avec les Actifs Cibles relatifs à la catégorie de Parts Sociales Traçantes dont elles relèvent (i.e. Parts Sociales de Classe A pour les Parts Sociales de Classe A1 ou Parts Sociales de Classe B pour les Parts Sociales des Classe B1), réduite du montant du Boni de Liquidation Prioritaire versé à raison des MRPS relevant de la même catégorie de Parts Sociales Traçantes (i.e. MRPS de classe A2 pour les Parts Sociales de Classe A ou MRPS de classe B2 pour les Parts Sociales de Classe B). Entre les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A1 ou de Parts Sociales de Classe B1, le Boni de Liquidation Traçant se partage proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe A1 ou de Parts Sociales de Classe B1 qu'ils détiennent dans la classe de Parts Sociales Traçantes concernée (i.e. Parts Sociales de Classe A1 ou Parts Sociales de Classe B1). Chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes a le droit d'exiger le paiement en nature du Boni de Liquidation Prioritaire et de sa quote-part dans le Boni de Liquidation Traçant, via l'allocation préférentielle des Actifs Cibles relatifs à la catégorie de Parts Sociales Traçantes dont lesdites parts relèvent, dans la limite de sa quote-part sur ces actifs.

(ii) Le solde du boni de liquidation, après paiement du Boni de Liquidation Prioritaire et du Boni de Liquidation Traçant, est partagé entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout employé de Headstart S.à r.l. pour procéder individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions requises dans le registre des associés et d'accomplir, le cas échéant, toutes les formalités relatives à la reclassification des Parts Sociales Traçantes.

Aucun sujet ne restant à discuter, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison des présentes s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, PASSÉ à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte.

Signé: Canzoneri, Pasquet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053322/267.

(140061025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.664.

In the year two thousand fourteen on the twenty-seventh day of March
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Anchor Holdings GP S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.664 (the Company). The Company was incorporated on July 25, 2012, pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 11, 2012 under number 2251. The articles of association of the Company (the Articles) was last amended pursuant to a deed dated 21 May 2013, enacted by Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 July 2013 under number 1671.

The Meeting is chaired by Jacob Mudde, private employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed Muriel Basso, private employee, with professional address in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elected Elvira Segovia, private employee, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having been formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the Shareholders, including those who are not present or represented, have been duly convened to the Meeting by a convening notice sent by registered mail on 18 March 2014.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the Bureau of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. This attendance list shows that one hundred per cent (100%) of the share capital is represented at the present meeting; accordingly the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;
2. amendment of article 8 of the Articles with respect to the board composition and quorum;
3. subsequent amendment and full restatement, without amendment to the corporate object clause, of the Articles in order to reflect resolutions under the item above and general amendment to the provisions regarding the board of directors;
4. acknowledgement of the resignation of Ms Joanna Boydell as class A Director of the Company with effect from the date of the Meeting;
5. acknowledgement of the resignation of Mr Peter Darren Gowers as class A Director of the Company with effect from the date of the Meeting;
6. acknowledgement of the resignation of Mr Brian Wallace as class A Director of the Company with effect from the date of the Meeting;
7. acknowledgement of the resignation of Mr Paul Victor Harvey as class A Director of the Company with effect from the date of the Meeting;
8. grant interim discharge to each of Joanna Boydell, Peter Darren Gowers, Brian Wallace and Paul Victor Harvey for the performance of their duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation;

9. approval of the appointment of Martha Sofia Caballero Elizondo, born on 12 November 1981, in Nuevo León, México, and having her professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B Director of the Company, with effect from the date of the Meeting, for a term ending at the next annual general meeting of shareholders of the Company.

V. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting hereby resolves to amend article 8 of the Articles with respect to the board composition and quorum (the text of such revised article 8 being as set out in the amended and restated Articles at the Second Resolution below).

Votes in favour 100 %

Votes against _%

Abstain _%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Second resolution

The Meeting hereby subsequently resolves to amend and fully restate the Articles (without amendment to the objects clause) in order to reflect the First Resolution above and the general amendment to the provisions regarding the management and representation of the Company, which shall henceforth read as follows:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Anchor Holdings GP S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations, including but not limited to the management of participations as a general partner in any corporate partnership limited by shares. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Definitions

Art. 5. Defined Terms.

- 5.1. "Articles" has the meaning set forth in Article 1.
- 5.2. "Board" has the meaning set forth in Article 2.1.
- 5.3. "Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Grand Duchy of Luxembourg are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.
- 5.4. "Chairman" has the meaning set forth in Article 8.3(i).
- 5.5. "Company" has the meaning set forth in Article 1.
- 5.6. "Director" means a member of the Board and where the Company has classes of directors, a Class A Director and/or a Class B Director.
- 5.7. "First Meeting" has the meaning set forth in Article 8.3(vi).
- 5.8. "First Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 11.2(ii).
- 5.9. "General Meeting" has the meaning set forth in Article 2.1.
- 5.10. "Group" means the Company and its direct and indirect subsidiaries and for the sake of clarity shall include the SCA and any direct and indirect subsidiaries of the SCA.
- 5.11. "Law" has the meaning set forth in Article 1.
- 5.12. "Minimum Shareholding Requirement" means with respect to each Securityholder, a holding of at least fifteen per cent (15%) of the issued Shares in the Company excluding for the purposes of this calculation, any Shares issued to any managers, directors of the Group or any management pooling vehicle pursuant to any management incentive plan approved by the Board from time to time.
- 5.13. "SCA" means Anchor Holdings S.C.A. a société en commandite par actions organised and existing in accordance with the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B170.698.
- 5.14. "Second Meeting" has the meaning set forth in Article 8.3(vi).
- 5.15. "Second Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 11.2(ii).
- 5.16. "Securityholders' Agreement" has the meaning set forth in Article 7.1.
- 5.17. "Share" means an ordinary share in the capital of the Company and "Shares" means two (2) or more such shares.
- 5.18. "Shareholder" means a holder of Shares.

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

- 6.1. The subscribed share capital is set at thirty one thousand pounds sterling (GBP 31,000), represented by fully paid-up shares consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) Shares, with a par value of one pence sterling (GBP 0.01) each.
- 6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

- 7.1. Except as may be required by the Law or set forth in the Articles or any provisions set out in a securityholders' agreement that may be entered into from time to time, between among others, the Company and its Shareholders (a Securityholders' Agreement), all Shares vote together and each holder of Shares may cast its votes in any manner it chooses.
- 7.2. All Shares shall be identical in all respects. Subject to Articles 14.4 and 14.5, all Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Shares. Each Share will entitle the holder thereof to one vote at a General Meeting.
- 7.3. The Company may have one or several Shareholders.
- 7.4. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 7.5. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.
- 7.6. A share transfer is carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a Share transfer. The Company may accept a Share transfer where such Share transfer is authorised pursuant to the terms of a drag-along clause or tag-along

clause contained in any Securityholders' Agreement. The Board may authorise the signature of any declaration of transfer or other document recording the agreement between the transferor and transferee on behalf of either the transferor or the transferee where given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders' Agreement or otherwise.

7.7. Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole Shares.

7.8. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

7.9. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders' Agreement or any other agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time; and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee.

Where any transfer notified to the Company is in breach of any transfer restrictions contained in any agreements referred to in article 7.9, the Company shall not recognize or record such transfer.

IV. Management - Representation

Art. 8. Board of directors.

8.1. Composition

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of a minimum of three (3) Directors, each of whom shall be appointed from time to time by the General Meeting in accordance with the Law. Directors shall be appointed either as Class A Directors or Class B Directors.

(ii) The General Meeting shall appoint Class A Directors and Class B Directors: (i) from those nominated for appointment by the General Meeting; (ii) from those nominated for appointment in accordance with the terms of any Securityholders' Agreement (if any); and (iii) from, (where applicable), the following nominations:

(a) each Shareholder who holds a Minimum Shareholding Requirement shall always be entitled to nominate one Class A Director;

(b) up to four (4) Class B Directors nominated for appointment by the general meeting may be appointed at the discretion of the General Meeting, which Class B Directors must have their residential or professional address in Luxembourg.

(iii) Directors do not need to be holders of Shares.

(iv) If a legal entity is elected Director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) Any Director may be removed at any time, without notice and without cause by a General Meeting.

8.2. Powers of the board of directors

(i) The Board has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director(s) during the relevant financial year.

8.3. Procedure

(i) The chairperson of the Board (the Chairman) shall be elected by the Board from one of the Class B Directors. The Chairman may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. Notwithstanding the foregoing, with respect to any meeting of the Board that is not attended by the Chairman of the Board, the Board may appoint another Director to serve as 'chairman pro tempore' of such meeting of the Board.

(ii) The Board meets at the request of the Chairman or any one of the Directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg subject to the provisions of Article 8.3(x).

(iii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to Directors at least five (5) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting; provided that if in the opinion of the Chairman the interests of the Group would be reasonably likely to be adversely affected if the business to be transacted at such meeting were not dealt with as a matter of urgency, advance notice of twenty-four (24) hours may be given; provided further that such notice period may be further limited with the unanimous consent of the Directors. Notice shall be made by mail, facsimile or e-mail and

shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof), to the extent then available. Matters not on the agenda, or business conducted in relation to those matters, may not be raised at the Board meeting unless all Directors agree in writing.

(iv) Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent in writing or by such Director's attendance at such meeting.

(v) Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

(vi) All resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the First Meeting) where at least three (3) Class A Directors and at least four (4) class B Directors are present or represented, provided that, for so long as any Shareholder satisfies the Minimum Shareholding Requirement, such Shareholder's appointed Director must be among the three (3) Class A Directors present or represented in order for a quorum to be present. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to a date which is five (5) business days after the date of the First Meeting at the same time and place (the Second Meeting), and written notice of the Second Meeting shall be circulated by the Chairman to the other Directors by e-mail or fax within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be two (2) Class A Directors and any three (3) class B Directors. Such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors.

(vii) The Board shall take any decision at a meeting by the affirmative vote of (i) a majority of the votes cast by class A Directors present or represented and voting and (ii) a majority of the votes cast by the Class B Directors present or represented and voting. A Director who is present at a meeting of the Board at which action on any matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his or her dissent is entered in the minutes of the meeting or unless he or she files his or her written dissent to such action with the person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Board immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Director who voted in favour of such action. Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the Chairman and secretary (where appointed) or by all Directors present or represented at the meeting.

(viii) Any Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do. A Director who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (2) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Director for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law or the Articles, any Director may represent one or more Director as their proxy.

(ix) Circular resolutions signed by all the Directors are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(x) Directors of the Board may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other; provided that a majority of all participating Directors attend such meeting in person in Luxembourg and initiate the conference call from Luxembourg. Participation in such a meeting by conference call shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(xi) The Board may, at its discretion and in accordance with the terms of any Securityholders' Agreement, appoint one or more observers who may attend and speak, but not vote, at all meetings of the Board and are entitled to receive all information provided to the Directors subject to the same confidentiality obligations applicable to the Directors. The then acting chief executive officer, chief operating officer and the chief financial officer of the Group shall be entitled to act as non-voting observers to attend and participate (at their own cost), but not vote, in all meetings of the Board.

(xii) A Director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the Shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Directors, provided that at least one such Director is a resident of and/or has his professional address in Luxembourg, or by the signature of the sole Director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or by the sole Director provided that if the Board consists of classes of Directors, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Class A Director jointly with any Class B Director, or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board.

(ii) Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two agents to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

Art. 9. Compensation of the Directors.

9.1. The Class B Directors and the Independent Directors shall be entitled to such compensation as determined by resolution of the General Meeting which resolution must have at least the positive vote of the holders of a majority of the Shares. The Company shall reimburse each Class B Director and each Resident Director for any reasonable, documented costs and out of pocket expenses incurred by such Director in carrying out his duties as a Director.

Art. 10. Liability of the Directors.

10.1. The Directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of Shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

(i) A General Meeting may be convened by the Board, the statutory auditor(s) or upon proposal or request of one or more Shareholders who or which together hold ten percent (10%) or more of Shares then outstanding, and who or which have requested so to the Board or the statutory auditor(s) in writing with an indication of the agenda. The convening notice for any meeting of the Shareholders shall be sent by registered mail to each Shareholder at least eight (8) days prior to the date scheduled for such Meeting and shall specify the agenda, location, date and time of the Meeting; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a General Meeting and acknowledge that they have been informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(ii) To the extent that the Law or these Articles do not require a different or higher quorum, or to the extent that any Securityholders' Agreement does not require a higher quorum, all resolutions of the Shareholders shall be adopted in a General Meeting (the First Shareholder Meeting) where at least fifty percent (50%) or more of the Shares then outstanding are present or represented provided that all current Shareholders who satisfy the Minimum Shareholder Requirement are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Shareholder Meeting a quorum is not present, or if during the First Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, (save where the Law provides otherwise with respect to that General Meeting), the First Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs five (5) Business Days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Second Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the Shareholders within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Shareholder Meeting shall exist where at least twenty-five per cent (25%) or more of the Shares then outstanding are present or represented, provided that a majority of Shareholders who satisfy the Minimum Shareholder Requirement are present or represented and such Second Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant Shareholders.

(iii) Except as required by Law, these Articles or pursuant to any provisions of a Securityholders' Agreement, resolutions at a validly convened General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast. Any amendment to the Articles shall require a resolution to be passed by at least two thirds of votes cast, save where such amendment to the Articles:

(a) involves a proposed issuance of new shares in the capital of the Company in which case such amendment shall require a resolution to be passed by (i) at least two thirds of votes cast and (ii) by eighty five percent (85%) of the issued Shares in the Company excluding for the purposes of this calculation, any Shares issued to any managers, directors of the Group or any management pooling vehicle pursuant to any management incentive plan approved by the Board from time to time;

(b) would (i) adversely affect the rights attaching to any Shares held by a Shareholder who satisfies the Minimum Shareholding Requirement; and (ii) be material and disproportionately detrimental to the rights of any holder of Shares in the Company relative to other holders of the same class of Shares, such amendment shall require the consent of all Shareholders who satisfy the Minimum Shareholding Requirement.

(iv) Except as required by Law, these Articles or pursuant to any provisions of a Securityholders' Agreement, any resolution regarding the liquidation or dissolution of the Company shall require the unanimous consent of all Shareholders who satisfy the Minimum Shareholding Requirement.

(v) For any matter to be voted on by the holders of Shares, each such holder may cast one vote for each Share held thereby with respect to such matter.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vii) All General Meetings shall be held at the registered office or at such other place within Luxembourg as shall be specified or fixed in the notices or waivers of notice thereof; subject to Article 11.2 (viii) below.

(viii) Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting provided that Shareholders holding at least one half of all votes represented at such General Meeting either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(ix) All General Meetings shall be presided over by the chairman of the meeting, who shall be the Chairman (or a representative thereof). The chairman of any General Meeting shall determine the order of business and the procedure at the General Meeting, including such regulation of the manner of voting and the conduct of discussion as seem to him or her to be in order.

(x) Any Shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, Directors and supervisory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the supervisory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The supervisory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the last Monday of June of each year at 3.30 p.m.. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more supervisory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3. The General Meeting appoints the supervisory auditors (commissaires) / approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. It may, taking into account the provisions of any Securityholders' Agreement, decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Taking into account the provisions of any applicable Securityholders' Agreement, interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

14.4. Where the Company distributes securities to Shareholders, the Board may require as a condition of distribution of securities that the Shareholders execute and deliver such documents as the Board may deem necessary or appropriate to ensure compliance with the securities laws of any jurisdiction which apply to such distribution and any further transfer of the distributed securities, and may appropriately legend the certificates which represent such securities to reflect any restriction on transfer with respect to such laws.

14.5. Notwithstanding anything to the contrary herein, the distribution of interim dividends shall be carried out in accordance with the distribution provisions of any Securityholders' Agreement (if any).

VII. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting passed in accordance with Article 11.2(iv) above. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in accordance with Articles 14.4 and 14.5.

VIII. General provision

16.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Subject to the terms herein, powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Securityholders' Agreement. In the event of a conflict between the terms of the Articles and any Securityholders' Agreement, the Shareholders agree to take all necessary steps to amend the terms of the Articles to accord with the terms of such Securityholders' Agreement.

Votes in favour 100 %

Votes against _%

Abstain _%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Third resolution

The Meeting, having considered her resignation letter, hereby resolves to acknowledge the resignation of Ms Joanna Boydell, as class A Director of the Company with effect from the date of this Meeting.

Votes in favour 100 %

Votes against _%

Abstain _%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fourth resolution

The Meeting, having considered his resignation letter, hereby resolves to acknowledge the resignation of Mr Peter Darren Gowers, as class A Director of the Company with effect from the date of this Meeting.

Votes in favour 100 %

Votes against _%

Abstain _%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fifth resolution

The Meeting, having considered his resignation letter, hereby resolves to acknowledge the resignation of Mr Brian Wallace, as class A Director of the Company with effect from the date of this Meeting.

Votes in favour 100 %

Votes against _%

Abstain_%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Sixth resolution

The Meeting, having considered his resignation letter, hereby resolves to acknowledge the resignation of Mr Paul Victor Harvey, as class A Director of the Company with effect from the date of this Meeting.

Votes in favour 100 %

Votes against_%

Abstain_%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Seventh resolution

The Meeting hereby resolves to grant interim discharge to each of Joanna Boydell, Peter Darren Gowers, Brian Wallace and Paul Victor Harvey for the performance of their duties as class A Directors of the Company, from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.

Votes in favour 100 %

Votes against_%

Abstain_%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Eighth resolution

The Meeting hereby resolves to approve the appointment of Martha Sofia Caballero Elizondo, born on 12 November 1981, in Nuevo León, México, and having her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B Director of the Company, with effect from the date of the Meeting, for a term ending at the next annual general meeting of shareholders of the Company.

Votes in favour 100 %

Votes against_%

Abstain_%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze le vingt-septième jour de mars

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Anchor Holdings GP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.664 (la Société). La Société a été constituée le 25 juillet 2012 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 septembre 2012 numéro 2251. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte en date du 21 mai 2013, passé par Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2013 numéro 1671.

L'Assemblée est présidée par Jacob Mudde, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé Muriel Basso, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée a choisi Elvira Segovia, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été formé, le Président déclare et demande au notaire d'indiquer que:

I. les Actionnaires, notamment ceux qui ne sont pas présents ou représentés, ont été dûment convoqués à l'Assemblée par le biais d'une convocation envoyé par courrier recommandé le 18 mars 2014;

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après signature par les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement

III. La liste de présence indique que cent pour cent (100%) du capital social est représenté à la présente assemblée; par conséquent l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour qui est connu des actionnaires.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 8 des Statuts en ce qui concerne la composition du conseil et le quorum;

3. En conséquence, modification et refonte intégrale des Statuts sans modification de la clause de l'objet social afin de refléter la résolution prise sous le point numéro 1 ci-dessus et en général modification des dispositions relatives au conseil d'administration;

4. Reconnaissance de la démission de Mme Joanna Boydell en tant qu'administrateur de classe A avec effet à partir de la date de l'Assemblée;

5. Reconnaissance de la démission de M Peter Darren Gowers en tant qu'administrateur de classe A avec effet à partir de la date de l'Assemblée;

6. Reconnaissance de la démission de M Brian Wallace en tant qu'administrateur de classe A avec effet à partir de la date de l'Assemblée;

7. Reconnaissance de la démission de M Paul Victor Harvey en tant qu'administrateur de classe A avec effet à partir de la date de l'Assemblée;

8. Accorder une décharge temporaire à Joanna Boydell, Peter Darren Gowers, Brian Wallace et Paul Victor Harvey pour l'accomplissement de leur mission depuis de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective;

9. Approbation de la nomination de Martha Sofia Caballero Elizondo, née le 12 novembre 1981 à Nuevo León, Mexique, et résidant professionnellement au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de classe B de la Société avec effet à partir de la date de l'Assemblée, pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts en ce qui concerne la composition du conseil et le quorum (la teneur du texte modifié dudit article 8 figure dans la Deuxième Résolution ci-dessous des Statuts modifiés et mis à jour).

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier et de faire une refonte des Statuts (sans modification de la clause de l'objet social) afin de refléter la Première Résolution ci-dessus et en général modifier les dispositions relatives à la gestion et à la représentation de la Société de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Anchor Holdings GP S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre

politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations y compris notamment la gestion de participations en tant qu'actionnaire commandité dans toute société en commandite par actions. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Etant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui l'engagerait dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulée du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument permettant à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Définitions

Art. 5. Termes Définis.

5.1. «Statuts» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.2. «Conseil» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.3. «Jour Ouvrable» signifie un jour, autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les institutions bancaires du Grand-Duché de Luxembourg sont ouvertes pour affaires.

Si tout délai donné pour l'envoi d'un avis ou pour l'exécution d'une tâche expire un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, le délai sera automatiquement étendu au premier Jour Ouvrable suivant.

5.4. «Président» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.3(i).

5.5. «Société» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.6. «Administrateur» signifie un membre du Conseil et si la Société nomme plusieurs classes d'administrateurs, un Administrateur de Classe A et/ou un Administrateur de Classe B.

5.7. «Première Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.3(vi).

5.8. «Première Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2(ii).

5.9. «Assemblée Générale» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.10. «Groupe» signifie la Société et ses filiales directes et indirectes et, pour plus de précision, cela comprend la SCA et les filiales directes et indirectes de la SCA.

5.11. «Loi» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.12. «Exigence de Participation Minimale» désigne, par rapport à chaque Porteurs de Titres, une détention d'au moins quinze pour cent (15%) des Actions émises dans la Société à l'exclusion aux fins de ce calcul, de toutes les Actions émises à des directeurs, administrateurs du Groupe ou tout autre «management pooling vehicle» en vertu de tout plan d'intéressement des cadres approuvé dans le temps par le Conseil.

5.13. «SCA» signifie Anchor Holdings S.C.A., une société en commandite par actions organisée et régie selon les lois du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.698.

5.14. «Deuxième Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.3(vi).

5.15. «Deuxième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2(ii).

5.16. «Convention de Porteurs de Titres» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.1.

5.17. «Action» signifie une action ordinaire dans le capital de la Société et «Actions» signifie deux (2) ou plus de ces Actions.

5.18. «Actionnaire» signifie un détenteur d'Actions.

III. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille livres sterling (GBP 31.000), représenté par des actions entièrement libérées composées de trois millions cent mille (3,100,000) Actions, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1. Sauf disposition contraire dans la Loi ou les présents Statuts ou toute disposition prévue dans une convention de Porteurs de Titres conclu dans le temps entre autre entre la Société et ses Actionnaires (la Convention de Porteurs de Titres), toutes les Actions votent ensemble et chaque détenteur d'Actions peut exprimer son vote comme il l'entend.

7.2. Toutes les Actions sont identiques sous tous rapports. Sous réserve des Articles 14.4 et 14.5, toutes les Actions participeront de manière proportionnelle au paiement des dividendes et à toute distribution d'actifs effectuée autrement que par dividendes, qui sont affectés totalement auxdites Actions. Chaque Action confère à son détenteur une voix lors d'une Assemblée Générale.

7.3. La Société aura un ou plusieurs Actionnaires.

7.4. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

7.5. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

7.6. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; à la suite d'une notification à, ou de l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire comme preuve d'un transfert d'Action. La Société peut accepter une cession d'Actions lorsque ladite cession d'actions est autorisée aux termes d'une clause d'obligation de sortie conjointe ou de droit sortie conjointe contenue dans une Convention de Porteurs de Titres. Le Conseil peut exécuter un document attestant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, pour le compte soit du cédant ou du cessionnaire, lorsqu'il a été mandaté à cette fin en vertu d'une procuration donnée dans une Convention de Porteurs de Titres ou autre.

7.7. Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une action. Les fractions d'actions auront les mêmes droits proportionnels que les Actions entières, dans la mesure où ces Actions n'auront de droit de vote que si les fractions d'actions réunies constituent une ou plusieurs Actions entières.

7.8. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

7.9. Toute cession d'actions sera soumise (i) aux restrictions de cession contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps entre les actionnaires et la Société et, (ii) à la notification de ces restrictions par le Cédant et Cessionnaire.

Lorsque une cession notifiée à la Société est en violation des restrictions de cession prévues dans les accords visés à l'article 7.9, la Société ne pourra reconnaître ou enregistrer la cession.

IV. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. Composition

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) Administrateurs, chacun sera nommé dans le temps par l'Assemblée Générale conformément à la Loi. Les Administrateurs sont nommés soit en qualité d'Administrateurs de Classe A ou d'Administrateurs de Classe B.

(ii) L'Assemblée Générale peut nommer des Administrateurs de Classe A ou des Administrateurs de Classe B: (i) parmi ceux proposés pour nomination par l'Assemblée Générale, (ii) parmi ceux proposés pour nomination conformément aux termes de toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant), et (iii) parmi les nominations suivantes (le cas échéant):

a) chaque Actionnaire satisfaisant l'Exigence de Participation Minimale sera toujours en droit de nommer un Administrateur de Classe A;

b) l'Assemblée Générale peut librement nommer jusqu'à quatre (4) Administrateurs de Classe B, proposés pour nomination par l'Assemblée Générale, lesquels doivent avoir leur adresse résidentielle ou professionnelle à Luxembourg.

(iii) Les Administrateurs ne doivent pas nécessairement détenir des Actions.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent qui remplira les fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. Ladite personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si elle nomme son remplaçant au même moment. Une personne physique ne pourra représenter qu'un (1) seul Administrateur et ne pourra pas être lui-même Administrateur au même moment.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) Un Administrateur pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, sans préavis et sans raison.

8.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Le Conseil a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

8.3. Procédure

(i) Le président du Conseil (le Président) sera élu par le Conseil parmi les Administrateurs de Classe B. Le Président peut désigner un secrétaire, qui peut être un Administrateur ou non, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales. Nonobstant les dispositions précédentes, lorsque le Président du Conseil n'assiste pas à une réunion du Conseil, le Conseil pourra choisir un autre Administrateur qui exercera les fonctions de «président pro tempore» de ladite réunion.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg sous réserve des dispositions de l'Article 8.3(x).

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour ladite réunion; sous réserve que si le Président est d'avis que les intérêts du Groupe pourraient être affectés de manière défavorable si la question à traiter ne l'est pas de manière urgente, un délai de vingt-quatre (24) heures pourra être suffisant; ce délai pourra être encore être réduit avec l'accord unanime des Administrateurs. Les convocations seront envoyées par courrier, télécopie ou courrier électronique et contiendront entre autre le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi qu'un ordre du jour détaillant de manière raisonnable les points à débattre à la réunion ainsi que tous les contrats à approuver (ou des résumés des points importants desdits contrats), dans la mesure de ce qui est disponible. Les points ne figurant pas à l'ordre du jour, ou les affaires en relation à ces points, ne pourront être débattus au Conseil à moins que tous les Administrateurs n'y consentent par écrit.

(iv) Un Administrateur pourra renoncer à sa convocation (pour ce qui le concerne) par consentement écrit ou si ledit Administrateur participe à ladite réunion.

(v) Aucune convocation n'est requise pour les réunions se tenant à des heures et dans des lieux déterminés au préalable dans une résolution adoptée par le Conseil.

(vi) Toutes les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil seront adoptées lors d'une réunion (la Première Réunion) à laquelle au moins trois (3) Administrateurs de Classe A et au moins quatre (4) Administrateurs de Classe B sont présents ou représentés, à condition que, tant qu'un Actionnaire satisfait l'Exigence de Participation Minimale, ces Administrateurs nommés par les Actionnaires doivent figurer parmi les trois (3) Administrateurs de Classe A présents ou représentés pour que le quorum soit atteint. Si, dans les trente (30) minutes suivant l'heure prévue pour la Première Réunion, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Réunion, le quorum n'est plus réuni, la Première Réunion sera ajournée au cinquième (5^{ème}) jour ouvrable après la date de la Première Réunion, au même endroit et à la même heure (la Deuxième Réunion), et la convocation de cette Deuxième Réunion sera envoyée par le Président aux autres Administrateurs par e-mail ou fax dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Réunion sera deux (2) Administrateurs de Classe A et trois (3) Administrateurs de Classe B. Ladite Deuxième Réunion ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Réunion identifiés sur la première convocation envoyée aux Administrateurs.

(vii) Le Conseil pourra prendre toute décision lors d'une Réunion par votes affirmatifs (A) d'une majorité des votes exprimés par les Administrateurs de Classe A présents ou représentés et votant et (B) d'une majorité des votes exprimés par la majorité des Administrateurs de Classe B présents ou représentés et votant. Un Administrateur présent lors d'une réunion du Conseil à laquelle une action concernant un point est décidée est présumé avoir consenti à ladite action sauf si son désaccord est notifié dans le procès-verbal de la réunion ou s'il/elle enregistre son désaccord auprès de la personne agissant comme secrétaire de la réunion avant la suspension de la réunion ou manifeste au Conseil ledit désaccord immédiatement après l'ajournement de la réunion. Ce droit de désaccord ne s'applique pas aux Administrateurs ayant voté en faveur de ladite action. Les Résolutions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal signé par le Président et le secrétaire (le cas échéant) ou par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

(viii) Un Administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur pour qu'il agissent comme son mandataire (par un avis écrit envoyé au Conseil avant ladite réunion du Conseil) qui, en l'absence de son mandant, pourra effectuer toutes les actions que le mandant est autorisé ou habilité à effectuer. Un Administrateur qui est également mandataire, aura droit, en l'absence de son mandant, (1) à un vote séparé pour le compte de son mandant en plus de son propre vote et (2) à être comptabilisé pour le quorum du Conseil en son nom propre et au nom de l'Administrateur qu'il représente. Dans les limites prévues par le droit applicable et les présents Statuts, un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs autres Administrateurs en tant que mandataire.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(x) Les Administrateurs du Conseil peuvent participer et tenir une réunion par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre à condition que la majorité des Administrateurs participants soit présent en personne à Luxembourg ou participe en utilisant des équipements de communication basés à Luxembourg. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une présence et une participation en personne à ladite réunion.

(xi) Le Conseil peut nommer comme il l'entend et conformément à toute Convention de Porteurs de Titres, un ou plusieurs observateurs qui peuvent assister et prendre la parole mais ne peuvent pas voter, lors de toutes les réunions du Conseil et peuvent recevoir toute l'information fournie aux Administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les Administrateurs. Le directeur général, le directeur d'exploitation et le directeur financier du Groupe en exercice sont en droit agir en tant qu'observateurs sans droit de vote, assister et participer à toutes les réunions du Conseil (à leurs frais exclusifs), mais ils ne peuvent pas prendre part aux votes.

(xii) Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote sur la question, lors de la prochaine Assemblée Générale.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux Administrateurs, à condition qu'au moins un de ces Administrateurs soit un résidant ou a sa résidence professionnelle à Luxembourg ou par la signature de l'Administrateur unique ou par les signatures conjointes ou par la signature unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur unique à condition que si le Conseil se compose de plusieurs classes d'Administrateurs, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, ou par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil.

(ii) Dans le cadre de la gestion quotidienne, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signature conjointes de deux agents à qui les pouvoirs de signature concernant la gestion journalière de la Société ont été délégués conformément aux règles de ladite délégation.

Art. 9. Rémunération des Administrateurs.

9.1. Les Administrateurs de Classe B et les Administrateurs Indépendants recevront la rémunération décidée par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée avec, au moins, les votes favorables des détenteurs d'une majorité des Actions. La Société remboursera chaque Administrateurs de Classe B et chaque Administrateur Résidant pour toute dépense et frais raisonnables et justifiés encourus par ces Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 10. Responsabilité des Administrateurs.

10.1 Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil, le/les commissaires ou si les Actionnaires détenant ensemble dix pour cent (10%) des Actions alors en circulation, remettent une demande écrite, contenant l'ordre du jour, au Conseil ou au Commissaire. Une convocation à une assemblée des actionnaires sera envoyée à chaque Actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue pour ladite Assemblée et précisera l'ordre du jour,

le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée; à condition que si les détenteurs de toutes les Actions sont présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale et qu'ils reconnaissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable

(ii) Dans la mesure où la Loi ou les présents Statuts ne requiert pas un quorum différent ou supérieur, ou dans la mesure où une Convention de Porteurs de Titres n'exige pas un quorum supérieur, toutes les résolutions des Actionnaires seront adoptées lors d'une Assemblée Générale (la Première Assemblée des Actionnaires) à laquelle cinquante pour cent (50%) ou plus des Actions alors en circulation sont présents ou représentés à condition que tous les Actionnaires actuels, satisfaisant l'Exigence de Participation Minimale soient présents ou représentés. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Première Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni (sous réserve de dispositions contraires concernant cette l'Assemblée Générale prévues par la Loi), la Première Assemblée des Actionnaires sera ajournée au cinquième (5) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Deuxième Assemblée des Actionnaires) et la convocation de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux Actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera atteint lorsque vingt-cinq pour cent (25%) au plus des Actions alors en circulation sont présents ou représentés, à condition que la majorité des Actionnaires, satisfaisant l'Exigence de Participation Minimale soit présente ou représentée et ladite Deuxième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyée aux Actionnaires.

(iii) Sauf dans les cas prévus par la Loi, les présents Statuts ou par toutes dispositions prévues dans une Convention de Porteurs de Titres, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés. Toute modification des Statuts requiert une résolution qui sera adoptée par les deux tiers au moins des voix exprimées, sauf si cette modification des Statuts

(a) implique un projet d'émission de nouvelles actions dans le capital de la Société, auquel cas une telle modification nécessite une résolution qui sera adoptée par (i) les deux tiers au moins des voix exprimées et (ii) par quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des Actions émises dans la Société, à l'exclusion aux fins de ce calcul, de toutes les Actions émises à tout administrateur, tout dirigeant du groupe ou tout autre «management pooling vehicle» en vertu d'un plan d'intéressement des cadres approuvé dans le temps par le Conseil;

(b) (i) affecterait défavorablement les droits rattachés aux Actions détenues par un Actionnaire qui satisfait l'Exigence de Participation Minimale; et (ii) serait matérielle et disproportionnellement nuisible aux droits de tout détenteur d'Actions dans la Société par rapport aux autres détenteurs de la même classe d'Action, cette modification nécessitera l'accord de tous les Actionnaires qui satisfont l'Exigence de Participation Minimale.

(iv) Sauf dans les cas prévus par la Loi, les présents Statuts ou par toutes dispositions prévues dans une Convention de Porteurs de Titres, les résolutions concernant la liquidation ou la dissolution de la Société requiert le consentement unanime de tous les Actionnaires qui satisfont l'Exigence de Participation Minimale.

(v) Chaque détenteur d'Actions pourra exprimer une voix pour chaque Action qu'il détient concernant chaque sujet à débattre par les détenteurs d'Actions.

(vi) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Toutes les Assemblées Générales se tiendront au siège social ou en tout autre endroit du Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation ou de renonciation à celle-ci; sous réserve de l'Article 11.2(viii) ci-dessous.

(viii) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion dans la mesure où les actionnaires détenant au moins la moitié des voix représentées lors de l'Assemblée Générale soit sont présents en personne à Luxembourg soit participent en utilisant des équipements de communications basés à Luxembourg. Une telle participation à une assemblée constitue une présence et une participation en personne à ladite assemblée.

(ix) Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le président de l'assemblée, qui sera le Président (ou son mandataire). Le président de toute Assemblée Générale déterminera l'ordre des affaires et la procédure de l'Assemblée Générale, y compris la façon de voter et la conduite des débats, de la manière qu'il l'entend.

(x) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des Administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs recherches et propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier lundi de juin de chaque année à 15 heures 30. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvrable suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Cette décision est laissée à l'appréciation du Conseil.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut, en tenant compte des dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres, allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3 Prenant en considération les disposition de toute Convention de Porteurs de Titres, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

14.4 Lorsque la Société distribue des titres à ses Actionnaires, le Conseil peut demander comme prérequis à la distribution, que les Actionnaires exécutent et fournissent tous les documents que le Conseil jugera nécessaires ou opportuns afin de s'assurer de la conformité avec les lois applicables de toutes les juridictions concernées dans cette distribution et dans toute cession des titres distribués, et peut de la même manière annoter les certificats représentatifs de ces titres afin d'y faire figurer toute restriction de cession prévues par lesdites lois.

14.5 Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, toute distribution de dividendes sera effectuée conformément aux dispositions de distribution contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant).

VII. Dissolution - Liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale agissant conformément à l'Article 11.2(iv) ci-dessus. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires conformément aux Articles 14.4 et 14.5.

VIII. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Sous réserve des provisions des présentes, les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à toute Convention de Porteurs de Titres. En cas de conflit entre les dispositions des Statuts et toute Convention de Porteurs de Titres, les Actionnaires acceptent de prendre toutes les mesures nécessaires à la modification des dispositions des Statuts qui devront être accordées avec cette Convention de Porteurs de Titres.»

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Troisième résolution

Après avoir considéré la lettre de démission de Mme Joanna Boydell, l'Assemblée décide de prendre acte de sa démission en tant qu'Administrateur de classe A de la Société avec effet à partir de de la date de la présente Assemblée.

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Quatrième résolution

Après avoir considéré la lettre de démission de M Peter Darren Gowers, l'Assemblée décide de prendre acte de sa démission en tant qu'Administrateur de classe A de la Société avec effet à partir de de la date de la présente Assemblée.

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Cinquième résolution

Après avoir considéré la lettre de démission de M Brian Wallace, l'Assemblée décide de prendre acte de sa démission en tant qu'Administrateur de classe A de la Société avec effet à partir de de la date de la présente Assemblée.

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Sixième résolution

Après avoir considéré la lettre de démission de M Paul Victor Harvey, l'Assemblée décide de prendre acte de sa démission en tant qu'Administrateur de classe A de la Société avec effet à partir de de la date de la présente Assemblée.

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

e nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accorder une décharge temporaire à Joanna Boydell, Peter Darren Gowers, Brian Wallace et Paul Victor Harvey pour l'accomplissement de leur mission depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective.

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Huitième résolution

l'Assemblée décide d'approuver la nomination de Martha Sofia Caballero Elizondo, née le 12 novembre 1981 à Nuevo León, Mexique, et résidant professionnellement au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de classe B de la Société avec effet à partir de la date de la présente Assemblée, pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

Votes en faveur 100 %

Votes contre_%

Abstention_%

Le nombre exigé de vote en faveur de la résolution ayant été obtenu le Président déclare la résolution adoptée.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute au mandataire de la partie comparante et aux membres du Bureau de l'Assemblée, les membres du Bureau de l'Assemblée ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Mudde, Basso, Segovia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053499/962.

(140061859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 931.645,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.916.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de février.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

- Madame Christine Vandemoortele, née le 6 mai 1947, à Izegem, Belgique, de nationalité belge et résidant à 468 Rincon, 11000 Montevideo, Uruguay; et

- Monsieur Bruno Barbier, né le 26 septembre 1966 à Uccle, Belgique, de nationalité belge et résidant au 54 boulevard du Jardin Exotique, 98000 Monaco,

ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé données le 20 février 2014.

(i) Lesdites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(ii) Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9b, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.916 et constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2985 du 26 novembre 2013 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

(iii) Les parties comparantes reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Augmentation de capital de la Société d'un montant de 919.145 euro afin de l'augmenter de son montant actuel de 12.500 euro à un montant de 931.645 euro par l'émission de 919.145 parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro chacune;

- Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de 385.036 parts nouvelles par M. Bruno Barbier par un apport en nature et de la souscription et de la libération intégrale de 534.109 parts nouvelles par Mme Christine Vandemoortele par un apport en nature;

- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital;

- Divers.

Dès lors, les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de (neuf cent dix-neuf mille cent quarante-cinq euros (919.145 EUR) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), à neuf cent trente-et-un mille six cent quarante-cinq euros (931.645 EUR) par l'émission de neuf cent dix-neuf mille cent quarante-cinq (919.145) nouvelles parts sociales suivantes ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, avec paiement d'une prime d'émission de dix-neuf centimes d'euros (0,19 EUR).

Deuxième résolution

Les associés, prénommés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux neuf cent dix-neuf mille cent quarante-cinq (919.145) parts sociales de la Société nouvellement émises et les libérer entièrement comme suit:

Souscription - Paiement

(1) Mme Christine Vandemoortele:

Cinq cent trente-quatre mille cent neuf (534.109) parts sociales souscrites par un apport en nature représenté par des actifs financiers (le «Premier Apport d'Actifs»).

(2) M. Bruno Barbier

Trois cent quatre-vingt-cinq mille trente-six (385.036) parts sociales souscrites par un apport en nature représenté par des actifs financiers (le «Second Apport d'Actifs» et ensemble avec le Premier Apport d'Actifs, les «Actifs»).

Evaluation

La valeur totale des Actifs est fixée à neuf cent dix-neuf mille cent quarante-cinq euros et dix-neuf centimes (919.145,19 EUR).

Les Actifs ont été évalués par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Actifs ont été données au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre de l'apport

Mme Christine Vandemoortele et M. Bruno Barbier, souscripteurs, déclarent expressément que:

- Les Actifs sont entièrement libérées;
- Ils sont les seul propriétaires, et les seuls détenteurs, des droits, titres et intérêts attachés aux Actifs;
- Toutes les approbations nécessaires, les autorisations et/ou consentement pour la libération de toute charge, option, privilège, hypothèque ou de tout autre droit de tiers portant sur les Actifs ont été obtenus;
- les Actifs ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- Les Actifs sont des actions de sociétés dûment constituées et existantes en vertu de leur droit applicable;
- à leur connaissance, les sociétés dont les actions sont apportées ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à leurs créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue, à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- dans le mesure nécessaire, toutes les actions et formalités ont été effectuées et tous les consentements nécessaires et approbations ont été obtenues pour permettre le transfert des Actifs; et
- l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs requises en vertu de la loi applicable seront accomplies afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard des tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- M. Bruno Barbier et M. Alphonse Mangen, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun représenté par M. Régis Galiotto en vertu de procurations.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux acceptant expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Bruno Barbier, détenteur de trois cent quatre-vingt-cinq mille trente-sept (385.037) parts sociales; et
- Mme Christine Vandemoortele, détentrice de cinq cent quarante-six mille six cent huit (546.608) parts sociales.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent trente-et-un mille six cent quarante-cinq euros (931.645 EUR) représenté par neuf cent trente-et-un mille six cent quarante-cinq (931.645) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9128. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053497/110.

(140061375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Archstone Management Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.469.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

Archstone Management Germany B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands with its registered seat in Amsterdam and registered in the commercial register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 34272301 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Philip Basler-Greti, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 March 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Archstone Management Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred seven thousand euro (EUR 707,000.-), with registered office at 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.469 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred nineteen thousand euro (EUR 619,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred seven thousand euro (EUR 707,000.-) to one million three hundred twenty-six thousand euro (EUR 1,326,000.-).

2 To issue six hundred nineteen (619) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eight hundred sixty-two euro and eighty-nine cent (EUR 862.89) by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred nineteen thousand euro (EUR 619,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred seven thousand euro (EUR 707,000.-) to one million three hundred twenty-six thousand euro (EUR 1,326,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue six hundred nineteen (619) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the for six hundred nineteen (619) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of eight hundred sixty-two euro and eighty-nine cent (EUR 862.89) by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of six hundred nineteen thousand eight hundred sixty-two euro and eighty-nine cent (EUR 619,862.89) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of six hundred nineteen thousand eight hundred sixty-two euro and eighty-nine cent (EUR 619,862.89).

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 619 shares, having nominal value of one thousand euro each (EUR 1,000.-) each, to be issued with a total share premium of eight hundred sixty-two euro and eighty-nine cent (EUR 862.89)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the six hundred nineteen shares (619) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The corporate capital of the Company is set at one million three hundred twenty-six thousand euro (EUR 1,326,000.-) represented by one thousand three hundred twenty seven (1,326) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Archstone Management Germany B.V., une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et immatriculée au registre de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34272301 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Philip Basler-Greti, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé d'Archstone Management Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent sept mille euros (EUR 707.000,-), dont le siège social est au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.469 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent sept mille euros (EUR 707.000,-) à un million trois cent vingt-six mille euros (EUR 1.326.000,-).

2 Émission de six cent dix-neuf (619) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent soixante-deux mille euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 862,89) par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent sept mille euros (EUR 707.000,-) à un million trois cent vingt-six mille euros (EUR 1.326.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six cent dix-neuf (619) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les six cent dix-neuf (619) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent soixante-deux euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 862,89) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans une créance d'un montant total de six cent dix-neuf mille huit cent soixante-deux euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 619.862,89), (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de six cent dix-neuf mille huit cent soixante-deux euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 619.862,89).

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 619 parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de huit cent soixante-deux mille euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 862,89)».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six cent dix-neuf (619) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-six mille euros (EUR 1.326.000,-), représenté par mille trois cent vingt-six (1.326) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Greti , M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 02 avril 2014. REM/2014/772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014053502/160.

(140061851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Broadband Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 256.213.441,21.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.950.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of March at 5 p.m.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Broadband Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146370,

here represented by Me Jan Dobrzensky, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Broadband Investments II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171950, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 21 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 November 2012, number

2710 (hereafter the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 December 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 February 2013 under number 334.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator’s remuneration.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions which it requires the notary to enact:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the sole shareholder decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decided to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 142389, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the “Liquidator”).

Third resolution

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the sole shareholder in cash or in kind to his willingness.

The sole shareholder resolved to approve the Liquidator’s remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name and residence, this proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le six mars à 17.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Broadband Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146370,

ici représentée par Me Jan Dobrzensky, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante représente la totalité du capital social de Broadband Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171950, constituée selon

acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2710 en date du 7 novembre 2012 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 334, en date 12 février 2013.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, déclare avoir renoncé à tout droit de convocation, l'assemblée générale des associés régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un Liquidateur; et
- 3) Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la rémunération du Liquidateur.

Ayant dûment examiné chaque point à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend unanimement et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution adoptée, l'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142389, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exécution de ses fonctions, le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée générale des associés dans les cas où cela est requis.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de prendre des mesures d'enregistrement automatiquement; renoncer à tout droit réel, droit préférentiel, hypothèque, action en annulation; donner son accord pour la levée, avec ou sans paiement, de tous les enregistrements de droit préférentiel ou hypothèque, transcription, saisie, opposition ou tout autre entrave.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature à sa discrétion.

L'associé unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur ainsi que convenue entre les parties concernées.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2014. Relation: LAC/2014/12357. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053574/123.

(140061904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of February,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of Sensata Investment Company SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.729, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 8 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1027 on May 26, 2006 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on March 31, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial number 1927 on June 13, 2013.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer, Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board).

The Board having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the limited shareholders (actionnaires commanditaires) and the general partner (associé commandité) of the Company (collectively referred to as the Shareholders) are present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, eight hundred eighty-four thousand seven hundred fifty-eight (884,758) ordinary shares and one (1) management share of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting (the Agenda) is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand three hundred six euro and twenty-five eurocents (EUR 60,306.25) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred five thousand nine hundred forty-eight euro and seventy-five eurocents (EUR 1,105,948.75) represented by fully paid-up shares consisting of (i) eight hundred eighty-four thousand seven hundred fifty-eight (884,758) ordinary shares with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each and (ii) one (1) management share with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) to the amount of one million forty-five thousand six hundred forty-two euro and fifty eurocents (EUR 1,045,642.50) represented by fully paid-up shares consisting of (i) eight hundred thirty-six thousand five hundred thirteen (836,513) ordinary shares with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each and (ii) one (1) management share with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) by means of the cancellation of forty-eight thousand two hundred forty-five (48,245) ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five eurocents (EUR 1.25) each, held by the Company in its own share capital as a consequence of their repurchase by the Company under private seal on May 21, 2013 and December 6, 2013 (the Treasury Shares);

3. Amendment to article 6.1 of the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the share capital decrease resulting from the cancellation of the Treasury Shares in the Company's share capital as set forth under item 2. above; and

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with full power and authority given to any director of the general partner of the Company and any manager or employee of Bain Capital Luxembourg S.à r.l., a private limited liability (société à responsabilité limitée), existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.575, each individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Treasury Shares in the register of shareholders of the Company.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waives the convening notices, acknowledging being sufficiently informed of the agenda which has been made available tot hem in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of sixty thousand three hundred six euro and twenty-five eurocents (EUR 60,306.25) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred five thousand nine hundred forty-eight euro and seventy-five eurocents (EUR 1,105,948.75) represented by fully paid-up shares consisting of (i) eight hundred eighty-four thousand seven hundred fifty-eight (884,758) ordinary shares with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each and (ii) one (1) management share with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) to the amount of one million forty-five thousand six hundred forty-two euro and fifty eurocents (EUR 1,045,642.50) represented by fully paid-up shares consisting of (i) eight hundred thirty-six thousand five hundred thirteen (836,513) ordinary shares with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each and (ii) one (1) management share with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) by means of the cancellation of the Treasury Shares.

The Meeting acknowledges that, as a result of the foregoing, the Company is no longer holding any treasury shares and that the Shareholders thus hold, as from the execution of this deed, all the issued and outstanding shares in the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 6.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

« **6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of one million forty-five thousand six hundred forty-two euro and fifty eurocents (EUR 1,045,642.50) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) eight hundred thirty-six thousand five hundred thirteen (836,513) Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each; and

(b) one (1) Management Share with a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that the number of Management Share(s) in issue shall not be increased to more than one Management Share(s). The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares including as set forth in Section 6.5 or in any agreement entered into between the Company and a holder of Shares. All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or between any shareholders of the Company and the Company, or in any management equity plan adopted by the Manager.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of the general partner of the Company and any manager or employee of Bain Capital Luxembourg S.à r.l., a private limited liability (société à responsabilité limitée), existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.575, each individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Treasury Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de février,

par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Sensata Investment Company SCA, une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social

se situe 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.729, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 1027 du 26 mai 2006 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 31 mars 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial numéro 1927 du 13 juin 2013.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

(le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires commanditaires et l'actionnaire commandité de la Société (collectivement désignés comme les Actionnaires) sont présents ou représentés et le nombre de leurs actions est indiqué sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. il ressort de la liste de présence que huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-huit (884.758) actions ordinaires et une (1) action de commandité de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société par un montant de soixante mille trois cent six euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 60.306,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million cent cinq mille neuf cent quarante-huit euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 1.105.948,75) représenté par des actions entièrement libérées constituées de (i) huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-huit (884.758) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune et (ii) une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro de vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) au montant de un million quarante-cinq mille six cent quarante-deux euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.045.642,50) représenté par des actions entièrement libérées constituées de (i) huit cent trente-six mille cinq cent treize (836.513) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) par l'annulation de quarante-huit mille deux cent quarante-cinq (48.245) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune, détenues par la Société dans son propre capital social en conséquence de leur rachat par la Société sous seing privé le 21 mai 2013 et le 6 décembre 2013 (les Actions Auto-Détenues);

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la diminution de capital social résultant du rachat et de l'annulation des Actions Auto-Détenues dans le capital social de la Société selon le point 2. ci-dessus; et

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de l'actionnaire commandité de la Société et à tout gérant ou employé de Bain Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.575, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Actions Auto-Détenues dans le registre des actionnaires de la Société.

Après examen de l'ordre du jour qui précède et après délibération, l'Assemblée décide de ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocations et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société par un montant de soixante mille trois cent six euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 60.306,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million cent cinq mille neuf cent quarante-huit euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 1.105.948,75) représenté par des actions entièrement libérées constituées de (i) huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-huit (884.758) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune et (ii) une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) au montant de un million quarante-cinq mille six cent quarante-deux euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.045.642,50) représenté par des actions entièrement libérées constituées de (i) huit cent trente-six mille cinq cent treize (836.513) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune et une (1) action

de commandité ayant une valeur nominale d'un euro de vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) par l'annulation des Actions Auto-Détenues.

L'Assemblée reconnaît, en conséquence de ce qui précède, que la Société n'est désormais plus détentrice des Actions Auto-Détenues et que les Actionnaires détiennent désormais, à dater de l'exécution, toutes les actions émises et en circulation dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit d'un million quarante-cinq mille six cent soixante-deux euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.045.642,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) huit cent trente-six mille cinq cent treize (836.513) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune; et

(b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25).

Le capital souscrit de la Société peut être réduit ou augmenté par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour la modification de ces Statuts, à condition que le nombre des Actions de Commandité émises ne sera pas supérieur à une Action de Commandité. La Société peut dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi racheter ses propres actions y compris de la manière décrite à l'Article 6.5 ou selon les termes d'un contrat conclu entre la Société et un porteur d'Actions.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou si les actionnaires et la Société en conviennent autrement ou si un plan d'intéressement approuvé par le Gérant en dispose autrement.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de l'associé commandité de la Société et tout gérant ou employé de Bain Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.575, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Actions Auto-Détenues dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ainsi clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu document au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8885. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014053317/212.

(140060603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Blue Skye Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.626.

En date du 15 avril 2014, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 15 avril 2014.
Référence de publication: 2014054399/13.

(140063028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.005,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.555.

En date du 15 avril 2014, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054400/13.

(140063029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Blumenthal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054418/11.

(140063175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

CETP Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.359.

La dénomination sociale de l'associé CETP Participations S.à r.l. SICAR a été modifiée en modifiée en date du 1^{er} janvier 2014 et doit, dès lors, se lire comme suit:

- CETP Participations S.à r.l.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

CETP Advisor S.à r.l.

Référence de publication: 2014054455/13.

(140062466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

CGF Compagnie Générale de Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054458/11.

(140062597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.
